GEMENG DUELEM

Dalheim Ville Gallo-Romaine

CONCEPT DE DIGITALISATION

PacteClimat EUROPEAN ENERGY AWARD

Ma commune s'engage pour le climat

Version d'octobre 2026

Table des matières

1. Objectifs et vision 3
2. Rôle de la commune, organisation 3
3. Traitement des données, protection des données, utilisation des ressources 3
4. Priorités des mesures 4
4.2. Administration interne 4
4.3. Services aux citoyens 5
4.4. Approvisionnement et assainissement 5
4.5. Education 6
4.7. Tourisme 7
5. Mise en œuvre 7
6. Validation 7

1. Objectifs et vision

Le concept de numérisation sert à faire l'état des lieux des mesures et projets de numérisation déjà en cours ainsi qu'à définir les activités futures. La vision d'une numérisation durable est sociale, écologique et économique.

- **Social**

La numérisation doit permettre l'accès à l'information, indépendamment du statut social.

- **Écologique**

La numérisation doit soutenir et accélérer la transition énergétique. La consommation supplémentaire d'énergie et de ressources doit être limitée au strict nécessaire.

- **Économique**

La numérisation doit permettre la création d'emplois et l'émergence de nouveaux modèles économiques.

La commune, en tant que prestataire de services pour ses citoyens, est un acteur direct de la numérisation.
Elle doit également coopérer avec des partenaires locaux et régionaux afin de garantir une numérisation durable.

2. Rôle de la commune, organisation

La commune a la possibilité de faire progresser la numérisation dans son domaine d'action direct et à travers ses services. Le partenaire et prestataire central, chargé également de l'extension des services et offres numériques, est le SIGI.

Dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la durabilité, une coopération avec la Klima-Agence est prévue.

Les services numériques doivent être utilisés de manière aussi étendue que possible, et leur utilisation doit être promue auprès des citoyens.

La décision concernant leur utilisation est prise par le collège échevinal, la mise en œuvre est assurée par les collaborateurs de l'administration.

Le financement des mesures provient du budget communal ; tout soutien ou toute offre provenant des ministères ou d'autres acteurs doit être utilisé.

3. Traitement des données, protection des données, utilisation des ressources

Les informations pertinentes pour les citoyens doivent être rendues publiques, dans la mesure où cela est autorisé par la législation sur la protection des données, et être utilisables selon le principe des données ouvertes (Open Data).

La collecte des données doit toujours être liée à un objectif précis, c'est-à-dire que la finalité de la collecte et du traitement des données doit être définie au préalable.

Les données sensibles doivent être protégées contre tout accès non autorisé par l'utilisation de pare-feu et de logiciels antivirus.

La consommation de ressources doit être minimisée aux niveaux suivants :

- Appareils économes en énergie, réparables et ayant une longue durée de vie
- Limitation du volume de données au strict nécessaire

4. Priorités des mesures

4.1. Gestion des bâtiments

Description de la situation actuelle	Responsabilité
Collecte des données énergétiques via Enercoach	Service Technique
Contrôle d'accès numérique	Service Technique
Suivi et affichage de la production photovoltaïque à des fins de sensibilisation	Service Technique
Détection de fuites par le compteur d'eau	Service Technique
Chauffage du bâtiment en fonction des besoins en fonction de l'utilisation	Service Technique

Description des mesures futures	Responsabilité
Photovoltaïque avec autoconsommation optimisée	Service Technique
Réorganisation du système de monitoring vers une plateforme communale dédiée	Service Technique
Publication annuelle des données énergétiques via Internet (Enercoach)	Service Technique

4.2. Administration interne

Description de la situation actuelle	Responsabilité
Archivage numérique	Administration
Réservation des salles	Administration
Enregistrement du temps de travail, gestion des demandes de congé	Administration

Description des mesures futurs	Responsabilité
Courrier numérisé, archivage sur une plateforme – numérisation du workflow	Administration
Implémentation des signatures digitales	Administration

4.3. Services aux citoyens

Description de la situation actuelle	Responsabilité
Site Internet de la commune	Administration
Hoplr App	Administration
Facebook/Instagram	Administration
Portail citoyen en ligne	Administration ; demandes par site internet de la commune
Factures électroniques sur demande (eau, taxe foncière, ...)	Recette communale
Demandes numériques via le portail, par exemple certificat de résidence... (actuellement pour toutes les démarches ne nécessitant pas de signature électronique) – MyGuichet	Bureau de la population
Publication des règlements / PAP	Administration
Réservation numérique des salles/espaces	Administration
Invitation numérique aux événements (via application, flyers numériques (écoles), newsletter)	Administration

Description des mesures futurs	Responsabilité
Extension des services administratifs en ligne aux procédures nécessitant une signature	Administration
Candidature en ligne aux offres d'emploi de la commune	Secrétariat communal / Service ressources humaines

4.4. Approvisionnement et assainissement

Description de la situation actuelle	Responsabilité
Introduction de puces électroniques dans les conteneurs à déchets	Service Technique
Gestion intelligente de l'éclairage public (variation d'intensité, réduction nocturne, capteurs de mouvement, etc.)	Service Technique
Installation de compteurs d'eau intelligents	Service Technique
Contrôle permanent des fuites d'eau	Service Technique

Description des mesures futurs	Responsabilité
Amélioration continue de l'efficacité de l'éclairage public grâce aux LED	Service Technique

4.5. Education

Description de la situation actuelle	Responsabilité
Offre de formation continue	Ministère concerné
Offres numériques à l'école fondamentale (dans les salles de classe, vidéoprojecteurs / tableaux numériques dans les nouvelles écoles)	Service Technique

Description des mesures futurs	Responsabilité
Organisation d'échanges avec les enfants autour du thème de la numérisation durable	Service Technique : Bureau externe à mandater

4.6. Mobilité

Description de la situation actuelle	Responsabilité
Mise à disposition d'informations en temps réel aux arrêts de bus via un QR-Code redirigeant vers le centre de mobilité	National ; Ministère concerné
Mise à disposition d'informations de mobilité sur le site communal	Commune
Informations sur la mobilité via l'application Mobiliteit.lu	National

Description des mesures futurs	Responsabilité
Extension des fonctionnalités de l'application *HopIr* (Application mobile visant à faciliter et encourager la communication et la collaboration entre voisins)	Service Technique
Analyse des possibilités d'utilisation du carsharing (Flex)	Service Technique

4.7. Tourisme

Description de la situation actuelle	Responsabilité
Les sentiers de randonnée et les pistes cyclables sont disponibles sur le site web de la commune	Administration
Informations et liens vers les attractions touristiques sur le site web de la commune	Administration

Description des mesures futurs	Responsabilité
Intégration des itinéraires de randonnées pédestres et cyclables dans l'application *Hoplr*	Administration
Informations et liens vers l'hôtellerie et la gastronomie sur le site web de la commune	Administration

5. Mise en œuvre

Les mesures retenues doivent être intégrées dans le plan du Pacte Climat, avec désignation des responsables, des échéances et des budgets.

Conformément à l'évolution numérique, ces mesures devront être mises à jour en continu et, si nécessaire, de nouvelles mesures devront être définies.

6. Validation

Validation du concept de digitalisation, Version 10/2026

Dalheim, le 27 octobre 2026

Romain KILL	René ERNST	Peggy OLINGER
Bourgmestre	Échevin	Échevine